

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU,  
**Excusés/pouvoirs :** Marie-Jo CAYOL (pouvoir à F. PRAL),  
**Absents :** Cécile LAPEYRE

**Secrétaire de séance :** Jacqueline PUGET

**Objet : Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes – rénovation du parc informatique et des outils de communication de la commune**

Afin d'optimiser la gestion informatique au sein des services, grâce à la mise en place de logiciels plus performants, nous devons mettre à jour le parc informatique qui s'avère obsolète. Certains ordinateurs ne supportent plus les mises à jour ni l'utilisation de logiciels adaptés aux missions des agents.

Nous avons sollicité le SICTIAM afin que soit établi un état des lieux du parc et une priorisation des ordinateurs à changer et des actions à mener afin d'avoir du matériel performant et adapté aux différents besoins des services de la commune.

**Préconisations du SICTIAM :**

La mise en place de Microsoft 365 permettra aux agents :

- de bénéficier de boîtes mail plus performantes et plus sécurisées,
- d'avoir accès à des systèmes des gestions et de partages des données plus efficaces,
- de créer des salles virtuelles de réunion,
- d'utiliser une système de numérisation des courriers afin de limiter la consommation en papier de la commune,
- de bénéficier d'une sauvegarde des documents communaux,
- de créer pour les élus des boîtes mail sécurisées.

L'installation d'un système antivirus plus performant.

La mise en place de doubles écrans afin d'améliorer l'ergonomie de certains postes de travail.

Le service Communication doit également se doter d'équipement lui permettant d'améliorer la transmission des informations de la commune aux usagers.

Le coût prévisionnel de l'évènement est de 30 000 €.

Plan de financement :

- Département des Hautes-Alpes : 15 000€, soit 50%
- Autofinancement : 15 000€, soit 50%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet susmentionné et son plan de financement ;
- **SOLLICITE** le Département des Hautes-Alpes pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 15 000€, soit 50% ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents relatifs au bon déroulement du dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 25.03.2024  
Publié le : 25.03.2024  
Affiché le : 25.03.2024